

PLAN D'OPÉRATION INTERNE



PARC D'INNOVATION

1200 BOULEVARD SÉBASTIEN BRANT

67403 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

RESPONSABLE DU DOCUMENT	
M. DIEDAT Pierre-Paul <i>Responsable intervention</i>	

Téléphone :	03.88.67.53.08
--------------------	-----------------------

Fax :	03.88.67.58.33
--------------	-----------------------

PC Sécurité 24/24h
08.25.00.24.24

Exemplaire n° _____

Dernière mise à jour : **09/10/2017**



Champ d'application / objectifs du P.O.I.

C'est	un outil de gestion de crise, un document opérationnel propre à l'établissement
Concerne	un sinistre intérieur (incendie, explosion, pollution)
Objectif	éviter qu'un sinistre ne dégénère en catastrophe grâce à la rapidité des secours et à l'organisation de l'intervention
Définir	les moyens à mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement
Établi	par le directeur de l'établissement avec le concours des services d'incendie et de secours
Déclenché	par le directeur de l'établissement ou son représentant
Dirigé	par le directeur de l'établissement qui prend les décisions étant prises en commun avec l'officier de sapeur-pompier
Ordres donnés	par le directeur de l'établissement pour son personnel
Moyens	de l'établissement, des secours publics, des autres industries éventuellement, des entreprises extérieures si nécessaire
Contenu	documents explicitant les actions de chaque intervenant ainsi que les informations utiles en situation accidentelle

Extrait de la circulaire interministérielle du 12 juillet 1985 relative à la nouvelle planification des secours en matière de risques technologiques :

" Le P.O.I. définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre en cas d'accident en vue de protéger le personnel, les populations et l'environnement. Il est homogène avec la nature et les enveloppes des différents scénarios d'accident envisagés dans l'étude des dangers et son analyse critique ".

Le plan détermine donc des actions visant à placer les installations dans un état le moins dégradé possible, à limiter les conséquences de l'accident, à assurer l'alerte des services de secours publics et l'information des autorités.

Fiche de Synthèse

La fiche de synthèse permet d'avoir sur une seule feuille une présentation succincte des risques liés à l'industrie et les renseignements complémentaires relatifs aux moyens de secours et équipements de sécurité.

Nom de la société : Fisher Scientific SAS
Adresse complète : Boulevard Sébastien Brant - ILLKIRCH
Numéro(s) de téléphone : 03.88.67.14.14
Activité : Commerce de gros

Directeur d'établissement : COSTA Christophe **numéro :** 03.88.67.14.14
Personnes à prévenir : DIEDAT Pierre-Paul **numéro :** 06.12.04.02.81

Accès : 1 accès principal 1200 boulevard Sébastien Brant
1 accès secondaire Boulevard Benjamin Baillaud

Effectifs : 40 personnes de jour / aucun personnel la nuit

Horaires de travail : 07h00 à 18h00

PC Sécurité 24/24h : SECURITAS AS **numéro :** 08.25.00.24.24

Détection incendie : OUI

Extinction automatique à eau : OUI, par sprinkler

Défense incendie : extincteurs, RIA / sprinkler, poteaux incendie, systèmes de désenfumage

Risques des tiers : -

Risques de pollution : bacs de rétention et vanne de coupure

Risques spéciaux : -

Transformateur au pyralène : NON

LISTE DE DIFFUSION DU PLAN D'OPÉRATION INTERNE

DESTINATAIRES EXTERNES

N°	DÉNOMINATION	SERVICE	CONTACT
1	PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Julien BIARD <i>Inspecteur de l'Environnement</i> 03.88.13.08.56
2	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.) - Groupement Centre		Capitaine GEISTEL Daniel <i>Chef de secteur</i> 03.90.20.70.00

LISTE DE DIFFUSION DU PLAN D'OPÉRATION INTERNE

DESTINATAIRES INTERNES

N°	FONCTION P.O.I.	NOM Prénom	TÉLÉPHONE	
			<i>interne</i>	<i>externe</i>
3	Directeur des Opérations Internes <i>Chef d'établissement</i>	COSTA Christophe	03.88.67.53.68	06 11 98 38 01
	<i>Suppléant 1</i>			
	<i>Suppléant 2</i>			
4	Responsable Intervention / Exploitation	DIEDAT Pierre-Paul	03.88.67.53.08	06.12.04.02.81
5	<i>Suppléant 1</i>	WALTER Alain		06.03.78.55.02
	<i>Suppléant 2</i>			
6	Responsable Logistique	DONNENWIRTH Philippe	03.88.67.53.69	06 23 66 30 79
7	<i>Suppléant 1</i>	PETER François	03.88.55.46.58	06 14 34 77 21
	<i>Suppléant 2</i>			
8	Responsable Observation	SCHUBNEL Michel	03.88.67.53.51	07 77 90 50 47
	<i>Suppléant 1</i>			
	<i>Suppléant 2</i>			
9	Responsable Communication	GUILLO Marie-Emmanuelle	03.88.67.58.30	

MISE À JOUR ET SUIVI DES MODIFICATIONS DU P.O.I.

Une mise à jour régulière, condition première de l'efficacité du P.O.I. en cas de sinistre, notamment en cas de modification des conditions d'exploitation, est nécessaire.

Le P.O.I. est remis à jour tous les trois ans, ainsi qu'à chaque modification notable et en particulier avant la mise en service de toute nouvelle installation ayant modifié les risques existants.

Une procédure est mise en œuvre pour garantir :

- La recherche systématique d'améliorations des dispositions du P.O.I. : cela inclut l'organisation de tests périodiques du dispositif et/ou des moyens d'intervention ;
- La formation du personnel intervenant ;
- L'analyse des enseignements à tirer de ces exercices et formations ;
- L'analyse des accidents qui surviendraient sur d'autres sites ;
- La prise en compte des résultats de l'actualisation de l'étude des dangers (tous les 5 ans ou suite à une modification notable dans l'établissement ou dans le voisinage) ;
- La revue périodique et systématique de la validité du contenu du P.O.I., qui peut être coordonnée avec les actions citées ci-dessus ;
- La mise à jour systématique du P.O.I. en fonction de l'usure de son contenu ou les améliorations décidées.

Le P.O.I. doit être révisé en cas de :

- Modification des risques ;
- Modification des installations ;
- Nouvelles installations mises en service (nouveau scénario) ;
- Modification des installations existantes ou introduction de nouveaux produits, nouveaux procédés, etc. (modification ou complément de scénario) ;
- Changement d'affectation de stockage ;
- D'arrêt d'installation (retrait de scénario) ;
- Modification des moyens ;
- Introduction ou retrait de partenaires ;
- Modification de structures internes et/ou externes ;
- Retour d'expérience lorsqu'un accident ou un exercice a montré des séquences, moyens ou autres pouvant être améliorés.

En cas d'absence de modification, il est conseillé de procéder à un contrôle annuel du document (mise à jour des répertoires téléphoniques...).

Les modifications sont adressées aux destinataires internes et externes.

PLAN D'OPÉRATION INTERNE

SOMMAIRE

	CRÉATION	RÉVISION	INDICE	PAGE
CHAPITRE I - ALERTE	20/12/11	09/10/17	1	9
• Schéma d'alerte				10
• Message d'alerte aux services de secours				11
• Message d'alerte aux interlocuteurs locaux				12
CHAPITRE II - SITUATION GÉOGRAPHIQUE	20/12/11	09/10/17	1	13
• Situation dans le département				14
• Situation dans la zone d'activité				14
• Situation interne : plan de sécurité				16
CHAPITRE III - ÉVALUATION DES RISQUES	20/12/11	09/10/17	1	17
• Étude de danger - généralités				18
• Installations classées				18
• Autres sources de danger				21
• Autorisations et consignes				22
• Fiches d'évaluation des risques par zone				23
• Scénarii d'accident				27
CHAPITRE IV - RECENSEMENT DES MOYENS	20/12/11	09/10/17	1	28
• Moyens et localisation				29
• Plan de sécurité				33
• Matériels divers (<i>par fonction</i>)				34
CHAPITRE V - ORGANISATION DES SECOURS	20/12/11	09/10/17	1	35
• En cas d'évacuation				36
• En cas de mise en œuvre du P.O.I.				37
• Fiches de fonction				38
CHAPITRE VI - INFORMATION / COMMUNICATION	20/12/11	09/10/17	1	51
• Information / communication - généralités				52
• Fiches de Données Sécurité				52
• Rapport d'accident				53
CHAPITRE VII - EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT	20/12/11	09/10/17	1	54
• Exercices - généralités				55
• Exemple de procédure d'organisation				56
• Suivi des exercices				58
CHAPITRE VIII - COMPLÉMENTS PLANS	20/12/11	09/10/17	1	59
• Plan de récolement voirie + réseaux humides				
• Plan de masse				
ANNEXES	20/12/11	09/10/17	1	60
• Fiche d'implantation des moyens de secours				
• Compte-rendu d'exercice				

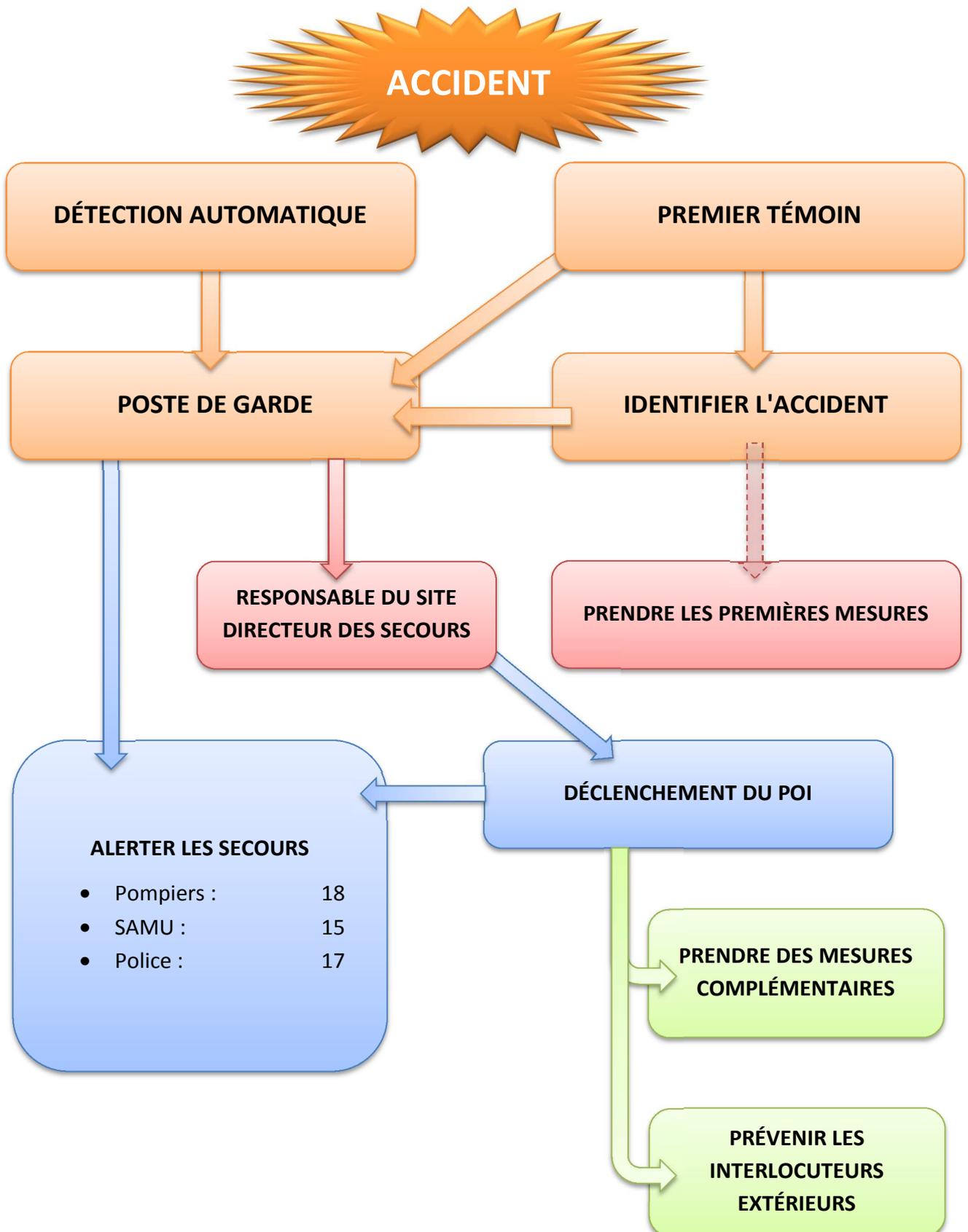
CHAPITRE I :

ALERTE

FICHES :

- SCHÉMA D'ALERTE
- MESSAGE D'ALERTE AUX SERVICES DE SECOURS
- MESSAGE D'ALERTE AUX INTERLOCUTEURS LOCAUX

SHÉMA D'ALERTE



MESSAGE D'ALERTE AUX SERVICES DE SECOURS

SOCIÉTÉ : FISHER SCIENTIFIC **ADRESSE :** 1200 Boulevard Sébastien Brant
67403 ILLKIRCH

NATURE DU SINISTRE :

- Incendie
- Déversement
- Fuite
- Autres (préciser)

LOCALISATION DU SINISTRE :

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réception / Expédition • Bureaux 1^{er} étage • Plateau d'évolution | <ul style="list-style-type: none"> • Réfectoire • Hall de stockage • Quai de chargement | <ul style="list-style-type: none"> • Chambre + 4°C • Chambre - 20°C • Autre (préciser) |
|---|--|---|

CAUSE APPARENTE : *préciser*

CONSÉQUENCES MATÉRIELLES :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Destruction partielle • Destruction totale • Propagation • Risque de propagation | <ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux • Nuage fumées importantes • Autres |
|---|--|

BLESSÉS : OUI NON *préciser*

COUPURE DES FLUIDES : OUI NON **DIRECTION DU VENT :** *préciser*

POINT DE PRÉSENTATION : *accès principal*

MESURES PRISES OU EN COURS :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • Évacuation du bâtiment | OUI | NON |
| • Intervention de l'équipe de première intervention du site | OUI | NON |
| • Déclenchement du P.O.I. | OUI | NON |

N° DE CONTRE-APPEL : *numéro de l'appelant*

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ? / PUIS-JE RACCROCHER ?

MESSAGE D'ALERTE AUX INTERLOCUTEURS LOCAUX

SERVICE	TÉLÉPHONE	FAX
PRÉFECTURE	03.88.21.67.88	03.88.21.61.55
MAIRIE ILLKIRCH	03.88.66.80.00	03.88.67.27.25
DREAL	03.88.13.08.56	03.88.13.06.80

MESSAGE

Ici la société THERMOFISHER SCIENTIFIC
1200 Boulevard Sébastien Brant
67403 ILLKIRCH

Je suis M. COSTA et vous appelle au titre de Directeur des Opérations Internes

Nous avons : feu / explosion / fuite de produit dangereux / autre _____

Risques : *à préciser en fonction de l'événement*

Mesures prises :

- Déclenchement du P.O.I.
 - Moyens internes mobilisés
 - Sapeurs-pompiers sur place
 - Évacuation de la société
-

Numéro de téléphone pour me contacter : 03.88.67.53 08 ou 06 11 98 38 01

CHAPITRE II :

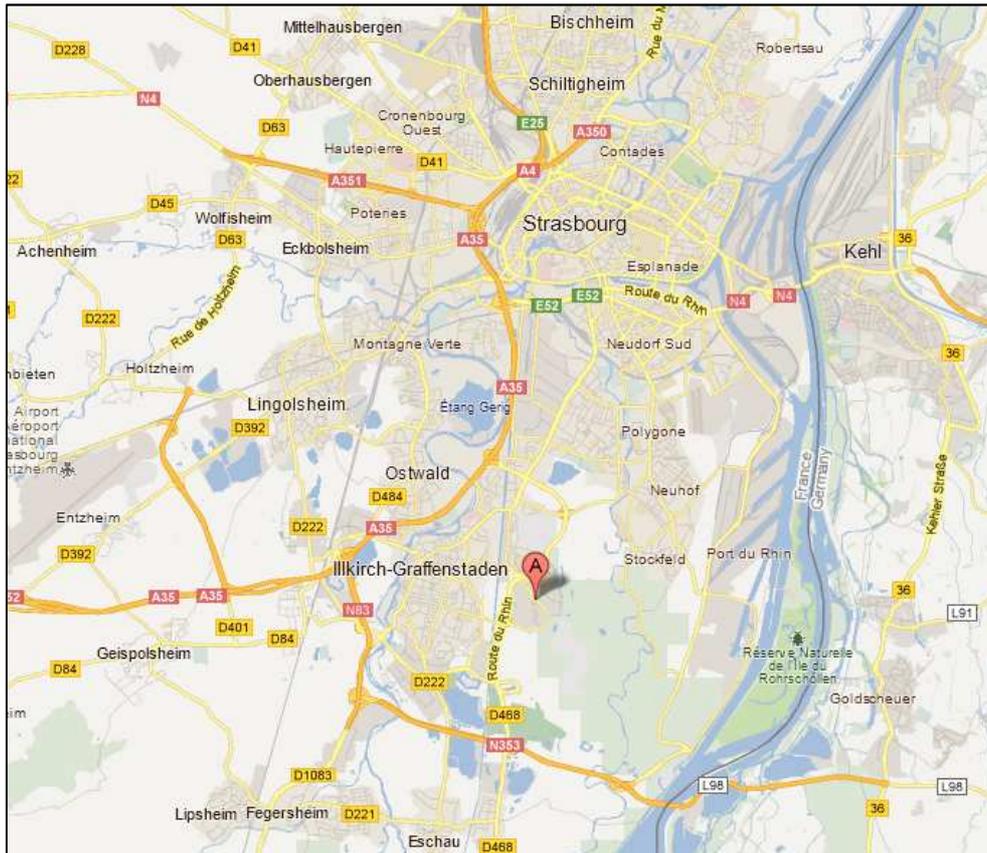
SITUATION

GÉOGRAPHIQUE

PLANS :

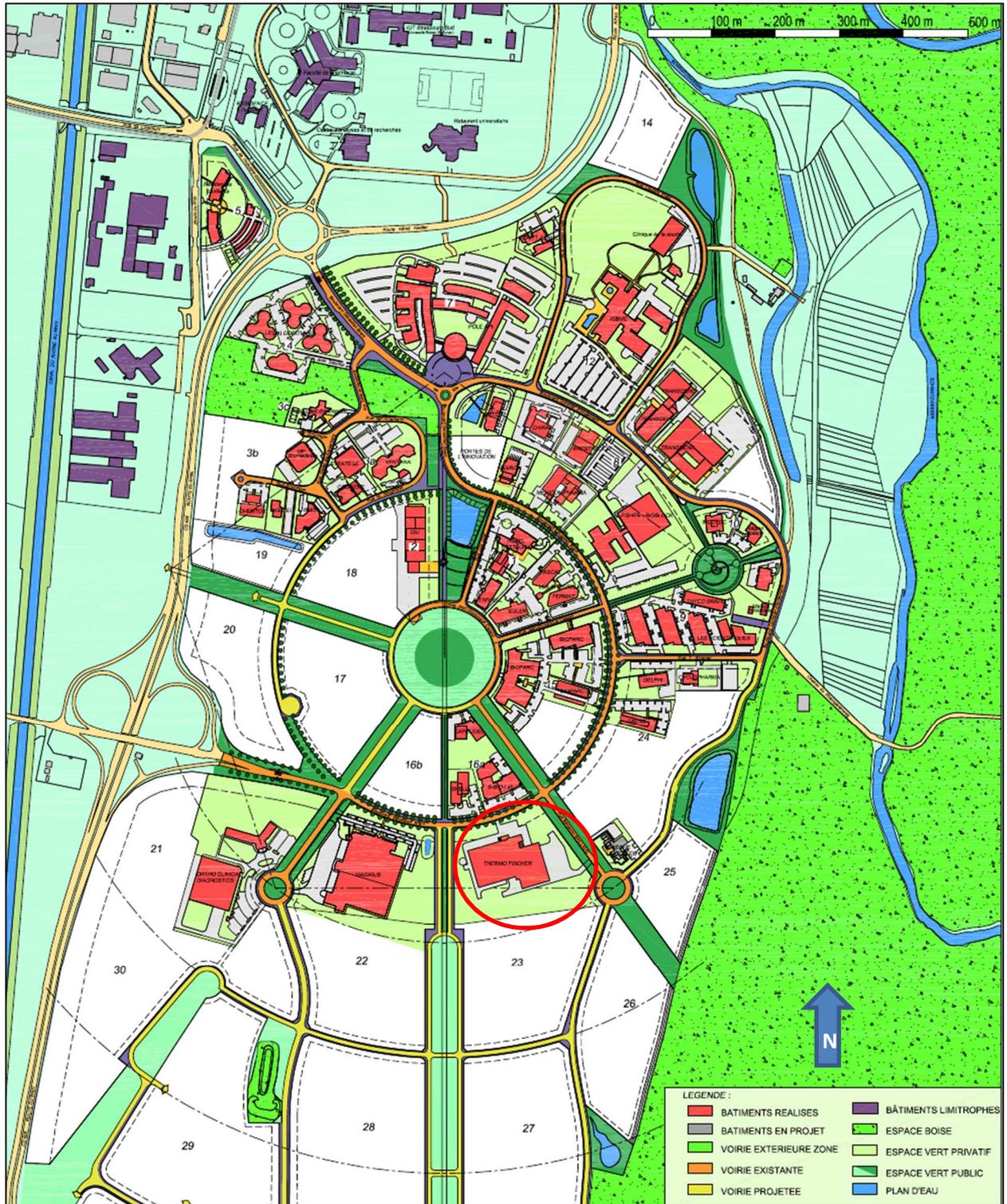
- SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT
- SITUATION DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ
- PHOTO SATELLITE DU SITE ET PLAN DE SÉCURITÉ

SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT

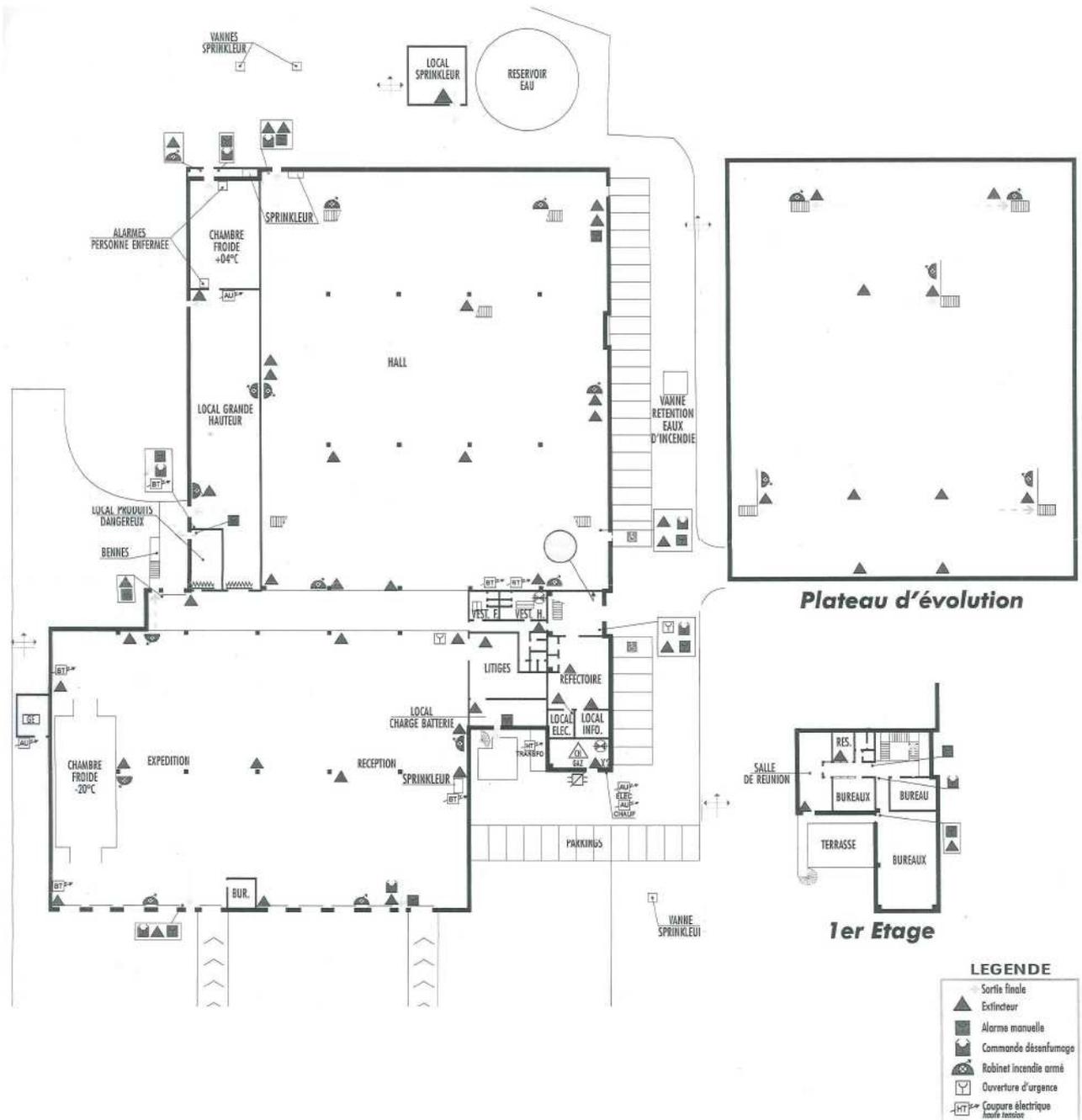


SITUATION DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ





SITUATION INTERNE - PLAN DE SÉCURITÉ



CHAPITRE III :

ÉVALUATION

DES RISQUES

- ÉTUDE DE DANGER - *GÉNÉRALITÉS*
- INSTALLATIONS CLASSÉES
- AUTRES SOURCES DE DANGER
- AUTORISATIONS ET CONSIGNES
- FICHES D'ÉVALUATION DES RISQUES PAR ZONE
- SCÉNARII D'ACCIDENT

ÉTUDE DE DANGERS - GÉNÉRALITÉS

Le Plan d'Opération Interne s'articule autour d'une étude de danger comportant une analyse des différents risques se présentant au sein de l'établissement.

L'étude de dangers / évaluation des risques expose les objectifs de sécurité poursuivis par l'exploitant, la démarche et les moyens pour y parvenir. Elle décrit les mesures d'ordre technique et les mesures d'organisation et de gestion pertinentes propres à réduire la probabilité et les effets des phénomènes dangereux et à agir sur leur cinétique.

Tout au long de la vie de l'installation, l'exploitant veille à l'application de la politique de prévention des accidents majeurs et s'assure du maintien du niveau de maîtrise du risque.

L'étude de dangers justifie que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte-tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

Dans cette première version du plan d'Opération Interne, un point est fait sur les différents éléments constituant la chaîne danger - moyens - réponse opérationnelle, à savoir :

- Situation géographique ;
- Le recensement et le détail des installations classées du site ;
- Le recensement et le détail des autres installations ou sources de danger ;
- Le recensement et la localisation des moyens de secours ;
- L'établissement du schéma d'alerte ;
- La procédure de mise en œuvre de l'évacuation du site ;
- La procédure de mise en œuvre du Plan d'Opération interne.

L'établissement de réponses opérationnelles adaptées, formalisées en fonction des différents scénarii (moyens de secours à mettre en œuvre, coupures des fluides et/ou arrêts d'urgence, services internes ou externes à contacter...) sera élaboré lors de la mise en œuvre d'exercices pratiques.

Les interactions entre différentes installations du site (actions d'un premier phénomène pouvant déclencher un second) feront également l'objet d'un examen afin d'appliquer les mesures de sécurité adéquates. En revanche, la conception du site permet d'écarter les possibilités d'interactions avec les établissements proches ("effet dominos").

INSTALLATIONS CLASSÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

DÉSIGNATION DE L'ACTIVITÉ	RUBRIQUE	RÉGIME	QUANTITÉ	UNITÉ
Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts	1510-2	E (enregistr.)	60 000	m ³
Installations de réfrigération ou de compression, ne comprimant pas de fluides inflammables ou toxiques	2920	NC (non classé)	140	kW
Installations de combustion	2910	NC (non classé)	1.8	MW

ZONE DE RISQUE INCENDIE : STOCKAGE DE MATIÈRES COMBUSTIBLES

COMPARTIMENTAGE DES ZONES DE STOCKAGE

L'entrepôt est compartimenté en 3 zones de stockage afin de limiter la quantité de matières combustibles en feu lors d'un incendie. Ce compartimentage doit permettre de prévenir la propagation d'un incendie d'une zone de stockage à l'autre et de limiter les rayonnements thermiques vers l'extérieur du site.

- **Zone 1** : hall réception-expédition, de 2 650 m² dont 245 m² de zone "circulation", et d'une hauteur sous ferme de 9,75 mètres ;
- **Zone 2** : hall stockage Nord, de 3 000 m², communiquant avec le hall réception-expédition. Environ 2 648 m² de l'ensemble "hall stockage Nord / réception-expédition" est équipé d'un plateau d'évolution (mezzanine) constitué d'un plancher amovible en bois et dont la plateforme supérieure est située à une hauteur de 7 mètres, l'accès de ce plateau s'effectuant par 4 escaliers de coin et un escalier central ;
- **Zone 3** : hall stockage Sud, de 600 m² séparé des autres halls par des murs REI 120 (coupe-feu 2 heures minimum) et une porte EI 120 (coupe-feu de degré 2 heures), donnant sur l'aire de circulation du hall réception-expédition. Dans cette zone est implanté un local de stockage de produits dangereux d'une surface de 40 m², constitué de murs REI 120 sur les côtés Nord, Est et Ouest et équipé d'une porte coulissante EI 120.

Afin de maintenir l'efficacité du compartimentage, les dispositions suivantes sont respectées :

- La paroi Nord de la zone 2 est constituée d'un mur REI 120 ; la paroi Ouest de cette zone est constituée d'un mur REI 120 sur une longueur de 30 mètres, au droit de la réserve d'eau du réseau d'extinction automatique et du local technique ;
- Les percements effectués dans les murs ou parois séparatifs, par exemple pour le passage de gaines, sont rebouchés afin d'assurer un degré coupe-feu équivalent à celui exigé pour ces murs ou parois séparatifs ;
- Les ouvertures effectuées dans les murs ou parois séparatifs, par exemple pour le passage de galeries techniques, sont munies de dispositifs assurant un degré coupe-feu équivalent à celui exigé pour ces murs ou parois séparatifs.
- Les portes communicantes entre les cellules sont EI 120 et munies d'un dispositif de fermeture automatique qui peut être commandé de part et d'autre du mur de séparation des zones. La fermeture automatique des porte coupe-feu ne doit pas être gênée par des obstacles ;
- Les parois séparatives dépassent d'au moins 1 mètre la couverture au droit du franchissement. La toiture est recouverte d'une bande de protection sur une largeur minimale de 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives ;
- Les parois séparatives de ces zones sont prolongées latéralement aux murs extérieurs sur une largeur de 1 mètre ou de 0.50 mètre en saillie de la façade dans la continuité de la paroi.

INSTALLATIONS DE RÉFRIGÉRATION :

CHAMBRES FROIDES :

L'installation comprend :

- une chambre à température contrôlée (température : + 22°C), située dans la zone de stockage Sud, avec un groupe froid de puissance absorbée de 60 kW contenant 25 kg de R404a
- une chambre froide négative (température entre -20°C et 0°C), située dans la zone de réception-expédition, avec un groupe froid de puissance absorbée de 40 kW contenant 30 kg de R404a. Cet équipement est à l'arrêt.
- Ces groupes froids, implantés en extérieur, sont associés à un groupe électrogène de secours.

INSTALLATION DE CLIMATISATION :

La climatisation des bureaux (puissance absorbée : 40 kW, fluide frigorigène ; R410a) est réalisée par condensation par air (aéro-réfrigérants de type sec).

INSTALLATIONS DE COMBUSTION :

CHAUFFERIE :

La chaufferie est située dans un local exclusivement réservé à cet effet, extérieur à l'entrepôt. Il n'y a pas de communication entre le local chaufferie et l'entrepôt.

À l'extérieur de la chaufferie sont installés :

- Une vanne sur la canalisation d'alimentation des brûleurs permettant d'arrêter le gaz ;
- Une vanne d'arrêt du brûleur ;
- Un coupe-circuit arrêtant le fonctionnement de la pompe d'alimentation en combustible
- Un dispositif sonore d'avertissement, en cas de mauvais fonctionnement des brûleurs, ou un autre système d'alerte d'efficacité équivalente.

Le chauffage des entrepôts et de leurs annexes est réalisé par eau chaude. Les systèmes de chauffage par aérothermes à gaz ne sont pas autorisés dans les zones de stockage.

Le chauffage électrique par résistance non protégée est autorisé dans les locaux administratifs ou sociaux séparés ou isolés des zones de stockage.

La chaufferie est constituée de 2 chaudières de production d'eau chaude de puissance thermique unitaire 900 kW, utilisant du gaz naturel. Ces chaudières s'arrêtent en cas de panne d'électricité sur le site.

Le groupe électrogène de secours a une puissance thermique de 545 kW, il est alimenté par du fioul domestique stocké dans une cuve enterrée double enveloppe de 3 m³ conforme à la norme NF M 88513 (ou à toute norme d'un état membre de l'espace économique européen reconnue équivalente). Il est destiné au secours électrique des chambres froides.

AUTRES SOURCES DE DANGER

ZONE DE RISQUE EXPLOSION : VENTILATION

Les locaux sont convenablement ventilés afin d'éviter tout risque d'atmosphère explosible.

LOCAL DE CHARGE :

Le local de recharge des batteries des chariots automoteurs est séparé des zones de stockage par des parois REI 120 et des portes EI 120, munies d'un ferme-porte.

La recharge des batteries est interdite hors des locaux de recharge.

Le local de charge est équipé d'une douche de sécurité et d'un lave-œil.

TRANSFORMATEURS :

Le transformateur de courant électrique est situé dans un local extérieur à l'entrepôt.

CINÉMATIQUE DE RUINE - PLATEAU D'ÉVOLUTION (MEZZANINE) :

L'ensemble "réception-expédition et hall Nord" occupe une surface de 5 617 m² ; environ 2 648 m² de cet ensemble (soit 46 % de la surface) est équipé d'une mezzanine (plateau d'évolution) constituée d'un plancher amovible en bois et dont la plate-forme est située à une hauteur de 7 mètres.

Il a été jugé nécessaire, compte-tenu de la disposition particulière de la mezzanine, de demander une étude spécifique concluant à une cinématique de ruine démontrant le non-effondrement de la structure vers l'extérieur de la zone en feu et l'absence de ruine en chaîne, et une cinématique d'incendie compatible avec l'évacuation des personnes et l'intervention des services de secours. Ce document a été établi par le Bureau d'études KALIES (59260 Lezennes).

AUTORISATIONS ET CONSIGNES

PERMIS D'INTERVENTION ET PERMIS DE FEU :

Les travaux de réparation ou d'aménagement conduisant à une augmentation des risques (emploi d'une flamme ou d'une source chaude par exemple) ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un "permis d'intervention" et éventuellement d'un "permis de feu" et en respectant une consigne particulière.

Le "permis d'intervention" et éventuellement le "permis de feu" et la consigne particulière doivent être établis et visés par l'exploitant ou par une personne qu'il aura nommément désignée. Lorsque les travaux sont effectués par une entreprise extérieure, le "permis d'intervention" et éventuellement le "permis de feu" et la consigne particulière relative à la sécurité de l'installation, doivent être signés par l'exploitant et l'entreprise extérieure ou les personnes qu'ils auront nommément désignées.

Après la fin des travaux et avant la reprise de l'activité, une vérification des installations doit être effectuée par l'exploitant ou son représentant ou le représentant de l'éventuelle entreprise extérieure.

CONSIGNES :

Des consignes précisant les modalités d'application des dispositions de l'arrêté préfectoral sont établies, tenues à jour et affichées dans les lieux fréquentés par le personnel.

Ces consignes indiquent :

- L'interdiction de fumer ;
- L'interdiction de tout brûlage à l'air libre ;
- L'interdiction d'apporter du feu sous une forme quelconque, hormis, le cas échéant, dans les bureaux séparés des zones de stockage ;
- L'obligation du "permis d'intervention" ou "permis de feu" ;
- Les procédures d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité de l'installation (électricité, ventilation, climatisation, chauffage, fermeture des portes coupe-feu, obturation des écoulements d'égouts notamment) ;
- Les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie ;
- La procédure d'alerte avec les numéros de téléphone du responsable d'intervention de l'établissement, des services d'incendie et de secours.

FICHES D'ÉVALUATION DES RISQUES PAR ZONE

ZONE 1	ÉVALUATION DES RISQUES		
	ZONE 1 – HALL RÉCEPTION - EXPÉDITION		

DIMENSIONS	Surface :	2 650 m ²	Nb. niveaux :	1
	Longueur :	m	Hauteur :	9,75 m sous ferme
	Largeur :	m	Effectifs :	<i>personnes</i>

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	Murs :	Local de charge séparé du stockage par parois REI 120 et PCF EI 120
	Structure :	<i>hall comprenant 245 m² de zone de circulation</i>
	Toiture :	

PRINCIPALES INSTALLATIONS		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
Installation de réfrigération	Chambre froide négative	Groupe froid puissance 40 kW 30 kg R404a

INSTALLATIONS ANNEXES		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
Rechargement batterie automoteurs	Local de charge	31 m ² - accumulateur capacité 45 kW
Installation de combustion	chaufferie	Isolée (extérieur entrepôt) Chaudières : 2 x 928 kW (gaz naturel)
Installation de combustion	Groupe électrogène	Isolé (extérieur entrepôt) Puissance thermique 545 kW (fioul)

NATURE DES RISQUES	Chambre froide (-20°C) – stockage bio-réactifs : 2 300 flacons < 1l
---------------------------	---

MISE EN SÉCURITÉ	<i>électricité</i>	<i>gaz</i>	<i>ventilation</i>
	BT / HT	chaufferie	

MOYENS DE SECOURS	<i>extincteurs</i>	<i>R.I.A.</i>	<i>sprinklage</i>	<i>désenfumage</i>
	OUI	OUI	OUI	OUI
	+ douche de sécurité et lave-œil (local charge)			

CONSIGNES SPÉCIFIQUES	<i>Interdiction de recharger des batteries en dehors du local charge</i>
------------------------------	--

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTERVENTION	<i>À définir et à formaliser suite aux exercices de mise en œuvre</i>
---	---

ZONE 2	ÉVALUATION DES RISQUES		
	ZONE 2 – HALL STOCKAGE NORD		

DIMENSIONS	Surface :	3 000 m ²	Nb. niveaux :	1
	Longueur :	m	Hauteur :	7 m sous mezzanine
	Largeur :	m	Effectifs :	personnes

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	Murs :	murs nord + ouest REI 120
	Structure :	
	Toiture :	

PRINCIPALES INSTALLATIONS		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
Palettier	Rayonnages	-
-	-	-

INSTALLATIONS ANNEXES		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
-	-	-
-	-	-
-	-	-

NATURE DES RISQUES	Stockage au sol (matériel, instrumentation scientifique) : 6 000 bacs
---------------------------	---

MISE EN SÉCURITÉ	<i>électricité</i>	<i>gaz</i>	<i>ventilation</i>
	BT	Vestiaires H.	

MOYENS DE SECOURS	<i>extincteurs</i>	<i>R.I.A.</i>	<i>sprinklage</i>	<i>désenfumage</i>
	OUI	OUI	OUI	OUI
	+			

CONSIGNES SPÉCIFIQUES	
------------------------------	--

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTERVENTION	<i>À définir et à formaliser suite aux exercices de mise en œuvre</i>
---	---

ZONE 3	ÉVALUATION DES RISQUES	
	ZONE 3 – HALL STOCKAGE SUD	

DIMENSIONS	Surface :	600 m ²	Nb. niveaux :	
	Longueur :	m	Hauteur :	m
	Largeur :	m	Effectifs :	<i>personnes</i>

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	Murs :	REI 120 + porte coupe-feu EI 120
	Structure :	
	Toiture :	

PRINCIPALES INSTALLATIONS		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
Produits dangereux	Local de stockage	40 m ² - murs REI 120 + PCF EI 120
Installation de réfrigération	Chambre froide positive	Groupe froid puissance absorbée 60kW 25 kg R404a

INSTALLATIONS ANNEXES		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
-	-	-
-	-	-

NATURE DES RISQUES	Local stockage produits dangereux : 85 flacons < 5l Chambre froide (+ 4°C) – stockage bio-réactifs : 1 700 flacons < 5l
---------------------------	--

MISE EN SÉCURITÉ	<i>électricité</i>	<i>gaz</i>	<i>ventilation</i>
	A.U. / B.T.		

MOYENS DE SECOURS	<i>extincteurs</i>	<i>R.I.A.</i>	<i>sprinklage</i>	<i>désenfumage</i>
	OUI	OUI	OUI	OUI
	+ alarme personne enfermée (chambre froide)			

CONSIGNES SPÉCIFIQUES	<i>E.P.I. spécifiques aux produits dangereux</i>
------------------------------	--

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTERVENTION	<i>À définir et à formaliser suite aux exercices de mise en œuvre</i>
---	---

ZONE 4	ÉVALUATION DES RISQUES
	PLATEAU D'ÉVOLUTION (MEZZANINE)

DIMENSIONS	Surface :	2 648 m ²	Nb. niveaux :	1 à 7 m de hauteur
	Longueur :	m	Hauteur :	m
	Largeur :	m	Effectifs :	personnes

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	Murs :
	Structure : <i>plancher amovible en bois – accès par 5 escaliers (coins + centre)</i>
	Toiture :

PRINCIPALES INSTALLATIONS		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
-	-	-
-	-	-

INSTALLATIONS ANNEXES		
<i>Type</i>	<i>Désignation</i>	<i>Détails</i>
-	-	-
-	-	-

NATURE DES RISQUES	Stockage de consommables – 8 000 bacs
---------------------------	---------------------------------------

MISE EN SÉCURITÉ	<i>électricité</i>	<i>gaz</i>	<i>ventilation</i>
	-	-	-

MOYENS DE SECOURS	<i>extincteurs</i>	<i>R.I.A.</i>	<i>sprinklage</i>	<i>désenfumage</i>
	OUI	OUI	OUI	OUI
	+			

CONSIGNES SPÉCIFIQUES	<i>Ne pas encombrer les caillebotis destinés au désenfumage</i>
------------------------------	---

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTERVENTION	<i>À définir et à formaliser suite aux exercices de mise en œuvre</i>
---	---

ÉVALUATION DES RISQUES - SCÉNARII D'ACCIDENTS

Dans cette première version du Plan d'Opération interne, il est avant tout question d'identifier les risques et dangers présents sur le site. La liste n'est pas exhaustive et est appelée à être révisée ou complétée au fil des exercices de mise en œuvre dont le but sera au fur et à mesure de révéler les détails de chaque situation potentielle de sinistre.

Chaque scénario identifié sera étudié et/ou mis en œuvre lors d'exercices et donnera lieu à l'élaboration puis à la mise en place d'une réponse opérationnelle adaptée.

	RISQUE	TYPE DE PRODUITS	LOCALISATION	QUANTITÉ
SCÉNARIO 1 (MAJEUR)	Incendie	Matériel de laboratoire Instrumentation scientifique Matières combustibles	Hall de stockage	6 000 palettes ou bacs
SCÉNARIO 2	Déversement	Matières dangereuses	Local produits dangereux	85 flacons < 5l
SCÉNARIO 3	Incendie	Consommables Matières combustibles	Plateau d'évolution	8 000 bacs
SCÉNARIO 4	Déversement	Bio-réactifs	Chambre froide +4°C	1 700 flacons < 5l
			Chambre froide -20°C	2 300 flacons < 1l

CHAPITRE IV : RECENSEMENT DES MOYENS

FICHES :

- MOYENS ET LOCALISATION
- PLAN DE SÉCURITÉ
- MATÉRIELS DIVERS

RECENSEMENT DES MOYENS ET LOCALISATION

MOYENS	LOCALISATION
Extincteurs portatifs : <ul style="list-style-type: none"> - eau pulvérisée avec additif : 46 - poudre ABC : 8 - CO₂ : 4 	Répartis sur l'ensemble du site ⇒ voir fiche d'implantation*
Robinetts d'Incendie Armés : 19	Répartis sur l'ensemble du site ⇒ voir fiche d'implantation*
Extinction automatique : réseau sprinklage	Ensemble du site + réservoir (945 m ³ utile)
Poteaux incendie : 5	Répartis sur le site
Systèmes de désenfumage	Hall de stockage
Vanne de rétention	Hall de stockage ⇒ voir plan de récolement - chapitre VIII
Sirène d'évacuation	Bureaux et hall de stockage
Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité	Bureaux / Hall de Stockage
Détection incendie	Bureaux / Hall de stockage
Coupures d'urgence	À proximité des installations concernées

*Une fiche d'implantation est mise à jour chaque année lors de la maintenance périodique des moyens de protection contre l'incendie (extincteurs et R.I.A.) : voir en Annexe.

Cette fiche indique :

- pour les extincteurs :
 - le numéro de l'appareil
 - le type d'agent extincteur
 - le fabricant
 - l'année de mise en service
 - la localisation
- pour les robinets d'incendie armés :
 - le numéro du R.I.A.
 - le diamètre nominal et la longueur
 - un relevé de la pression statique
 - un relevé de la pression dynamique
 - la localisation

EXTINCTEURS PORTATIFS :

Moyen de première intervention dans la lutte contre l'incendie, dans l'attente de la mise en œuvre de moyens plus puissants, l'extincteur est destiné à être utilisé par quiconque aperçoit un début d'incendie. La rapidité d'intervention est primordiale dans la mesure où l'extincteur n'est efficace que sur un foyer naissant.

Les extincteurs sont répartis à l'intérieur de l'entrepôt (RDC et plateau d'évolution), sur les aires extérieurs et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles.

Les agents d'extinction sont adaptés aux risques à combattre (classe de feu prédominante dans la zone d'action de l'extincteur) et compatibles avec les matières stockées.

ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS (R.I.A.) :

Le rôle d'une installation de R.I.A. est de permettre une première intervention d'urgence dans la lutte contre l'incendie, en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

Un R.I.A. est dit "armé" car il est alimenté en permanence par une canalisation d'eau en pression et est prêt à l'emploi : le tuyau est sous eau, mais pas sous pression.

Les R.I.A. sont répartis dans l'entrepôt et sur le plateau d'évolution, en fonction de ses dimensions et situés à proximité des issues.

Ils sont disposés de telle sorte qu'un foyer puisse être attaqué simultanément par deux lances en directions opposées. Ils sont utilisables en période de gel.

INSTALLATION AUTOMATIQUE D'EXTINCTION :

L'extinction automatique est assurée par un réseau sprinklage conçu, installé et entretenu régulièrement, conformément aux normes en vigueur.

Cette installation comporte une réserve de 945 m³ utile alimentée par le réseau public.

POTEAUX INCENDIE :

L'installation comprend 5 poteaux incendie, délivrant chacun au minimum 60 m³/h (publics ou privés), situés à moins de 100 mètres des entrées de chacune des zones du bâtiment et distants entre eux de 150 mètres au maximum. Le réseau d'eau doit permettre de fournir en toutes circonstances le débit et la quantité d'eau d'extinction et de refroidissement évalués dans l'étude de dangers.

SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE :

Les zones de stockage sont divisées en cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1 600 m² et d'une longueur maximale de 60 mètres. Les cantons sont délimités par des écrans de cantonnement, réalisés en matériaux A2s1d0 (M0 y compris leurs fixations) et stables au feu de degré un quart d'heure (R 12), ou par la configuration de la toiture et des structures du bâtiment.

Pour la zone 2, comprenant un plateau d'évolution, le désenfumage du rez-de-chaussée est rendu possible grâce aux zones en caillebotis au niveau du plancher d'évolution (15 zones de 4 m²) et aux zones situées en périphérie du plateau d'évolution (zones vides situées au-delà des garde-corps du plateau d'évolution, d'une surface de l'ordre de 330 m²).

Les zones de caillebotis sur le plateau d'évolution, utilisées pour le désenfumage du RDC, devront rester dégagées et libres de tout obstacle : elles sont équipées de dispositifs physiques permettant de respecter cette obligation.

Les cantons de désenfumage sont équipés en partie haute de dispositifs d'évacuation des fumées, gaz de combustion, chaleur et produits imbrûlés.

Des exutoires à commande automatique et manuelle font partie des dispositifs d'évacuation des fumées. Les exutoires sont au moins au nombre de 4 pour 1 000 m² de superficie de toiture. La surface utile d'un exutoire est comprise entre 0.5 et 6 m².

La commande manuelle des exutoires est au minimum installée en deux points opposés de l'entrepôt de sorte que l'actionnement d'une commande empêche la manœuvre inverse par la ou les autres commandes. Ces commandes manuelles sont facilement accessibles depuis les issues du bâtiment ou de chacune des zones de stockage.

Des amenées d'air frais d'une superficie égale à la surface des exutoires du plus grand canton, zone par zone, sont réalisées soit par des ouvrants en façade, soit par des bouches raccordées à des conduits, soit par les portes des zones à désenfumer donnant sur l'extérieur.

VANNE DE RÉTENTION :

Dans une situation de confinement des eaux polluées d'extinction d'un incendie ou provenant d'un accident, les installations sont équipées d'un bassin de confinement permettant de recueillir des eaux polluées d'un volume minimum de 1 600 m³.

La capacité de rétention est étanche aux produits qu'elle pourrait contenir et résiste à l'action physique et chimique des fluides. Il en est de même pour son dispositif d'obturation qui est maintenu fermé.

Les organes de commande nécessaires à la mise en service de ce bassin doivent pouvoir être actionnés en toutes circonstances.

Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel (le Schwarzwasser), par l'intermédiaire du réseau séparatif de la zone d'activités. Le réseau de collecte des eaux pluviales de voirie est équipé d'un dispositif décanteur-déshuileur adapté à la pluviométrie permettant de respecter une teneur en hydrocarbures totaux inférieure à 5 mg/l à la sortie du site, avant rejet dans le réseau collectif.

SIRÈNE D'ÉVACUATION (ALARME GÉNÉRALE) :

L'alarme générale est un signal sonore ayant pour but de prévenir les occupants d'avoir à évacuer les lieux. Aucun autre signal sonore susceptible d'être émis dans l'établissement ne doit entraîner une confusion avec le signal sonore d'alarme générale.

Le personnel de l'établissement est informé de la signification du signal sonore d'alarme générale. Cette information est complétée par des exercices périodiques d'évacuation.

BLOCS AUTONOMES D'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ (B.A.E.S.) :

Les B.A.E.S. permettent l'évacuation des personnes en assurant l'éclairage des cheminements, des sorties, des obstacles, des changements de direction et des indications de balisage en cas de défaillance du système d'éclairage normal.

DÉTECTION INCENDIE :

Une détection automatique d'incendie est mise en place dans les zones de stockage avec transmission de l'alarme à l'exploitant. Le type de détecteur est déterminé en fonction des produits stockés.

En dehors des heures d'exploitation et d'ouverture du site, une surveillance de l'entrepôt, par gardiennage ou télésurveillance est mise en place en permanence afin de permettre notamment la transmission de l'alerte et l'accès des services de secours en cas d'incendie.

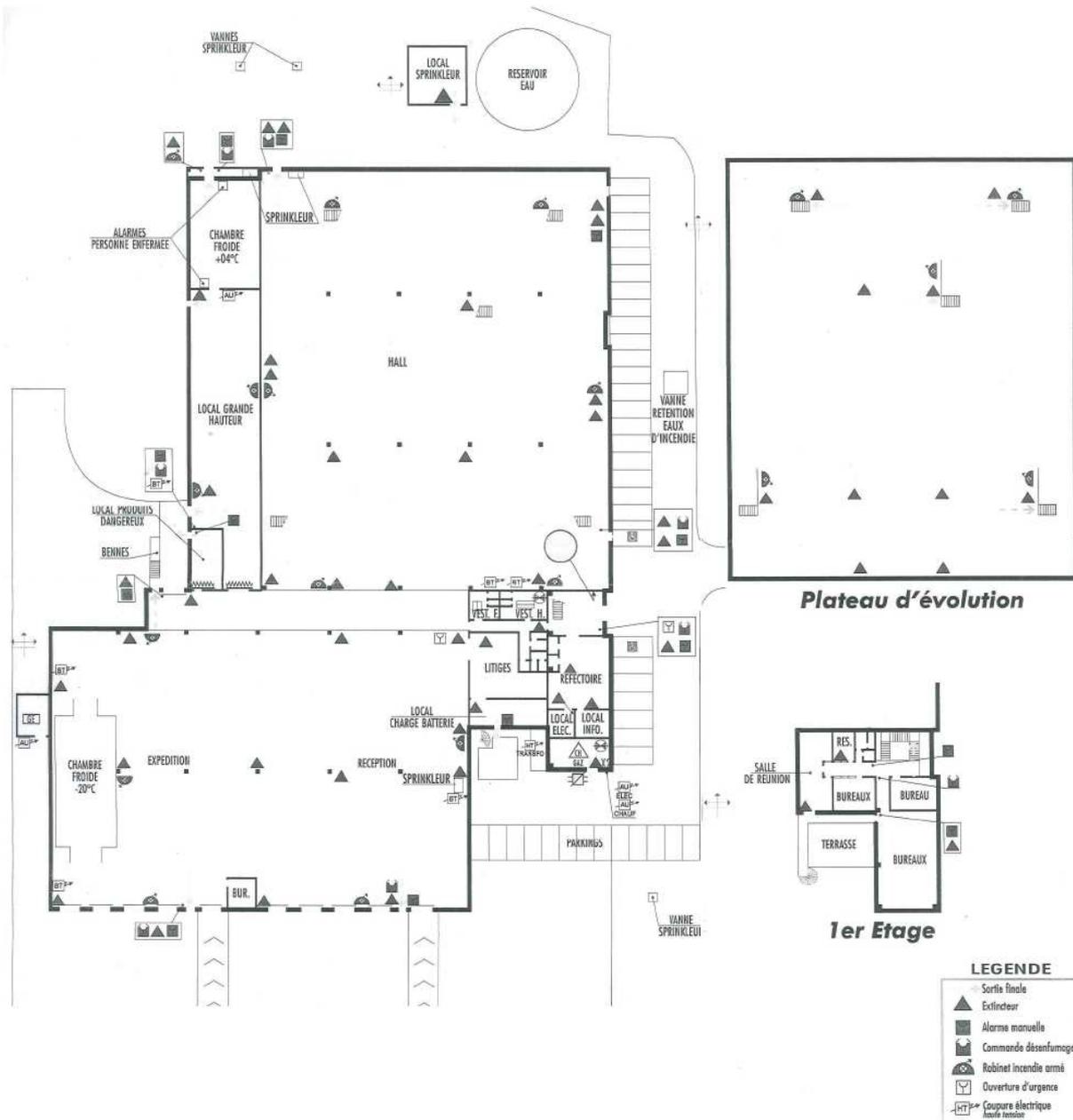
DISPOSITIFS D'ARRÊT D'URGENCE ET DE MISE EN SÉCURITÉ :

Chaque installation peut être arrêtée en urgence et mise en sécurité en cas de nécessité.

Les détecteurs, commandes, actionneurs et autres matériels concourant au déclenchement et à la mise en œuvre du dispositif d'arrêt d'urgence et d'isolement sont clairement repérés et pour les commandes "coup de poing", accessibles en toutes circonstances et sans risques pour l'opérateur.

Tous les équipements de lutte contre l'incendie ainsi que les organes de mise en sécurité des installations comme les vannes de coupure des différents fluides (électricité, gaz...) sont convenablement repérés et facilement accessibles.

PLAN DE SÉCURITÉ



PLAN D'OPÉRATION INTERNE

RECENSEMENT DES MOYENS - MATÉRIELS DIVERS

- **Pour le Directeur des opérations internes :**
 - Lignes téléphoniques et fax (au P.C.)
 - Renvoi des alarmes
 - Exemplaire du P.O.I.
 - Mégaphone
 - Téléphone portable
 - Recueil F.D.S. (fiches données sécurité) : accès par système informatique

- **Pour la fonction Intervention / Exploitation :**
 - Jeu de clés et passes nécessaires pour l'accès à tous les locaux et zones techniques
 - Exemplaire du P.O.I.
 - Ensemble des moyens de secours disponibles sur site
 - Jeu de plans des différentes installations techniques
 - Téléphone portable

- **Pour la fonction Logistique :**
 - Exemplaire du P.O.I.
 - Téléphone
 - Téléphone portable
 - Nécessaire écriture, tableau, papier A3/A4 et tous les supports administratifs adaptés

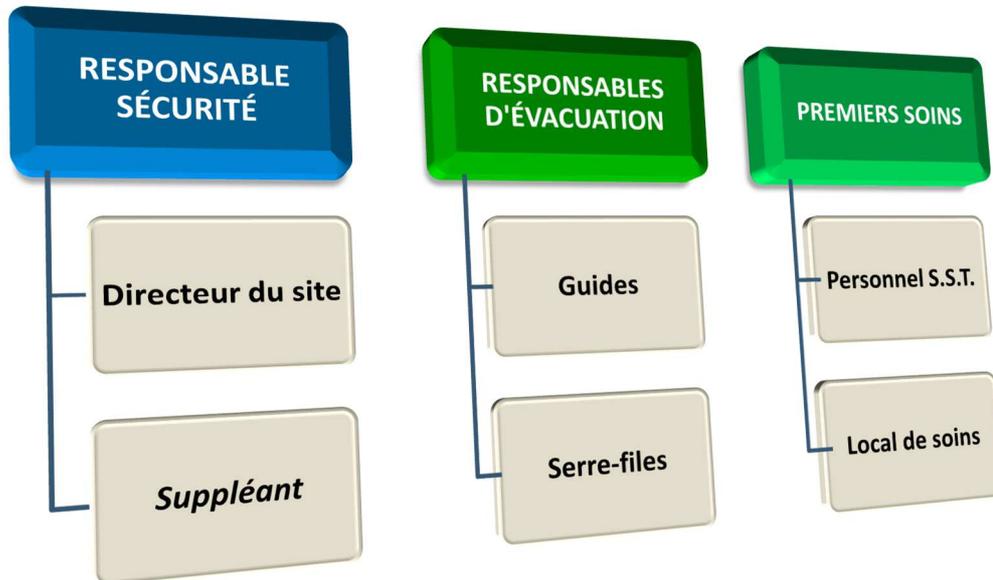
- **Pour la fonction Observation**
 - Exemplaire du P.O.I.
 - Porte-documents (bloc note, nécessaire écriture...)
 - Dictaphone + cassettes
 - Appareil photo adapté

CHAPITRE V : ORGANISATION DES SECOURS

FICHES :

- EN CAS D'ÉVACUATION SIMPLE
- EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU P.O.I.
- FICHES DE FONCTION

ORGANISATION DES SECOURS - EN CAS D'ÉVACUATION



RESPONSABLE SÉCURITÉ :

- Il déclenche l'évacuation en accord avec le responsable du site
- Il accueille les secours et leur fait un compte-rendu verbal de la situation

GUIDE D'ÉVACUATION :

- Il dirige les personnes lors de l'évacuation
- Il procède au recensement des personnes évacuées au point de rassemblement

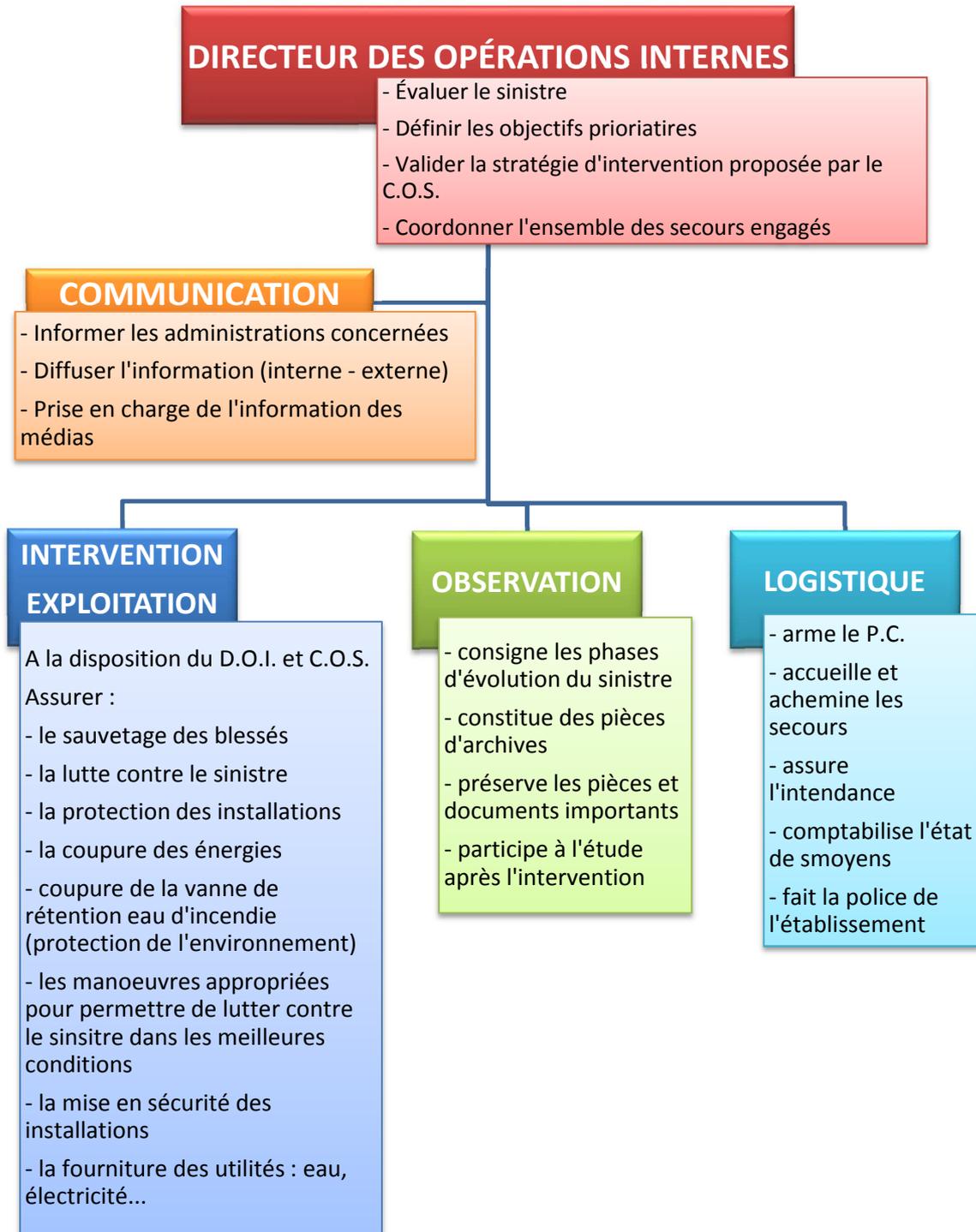
SERRE-FILE :

- Il vérifie que toutes les personnes ont évacué les locaux
- Il ferme les fenêtres et portes restées ouvertes
- Il vérifie que les machines sont en sécurité

ENSEMBLE DU PERSONNEL :

- Le personnel connaît le comportement à adopter et les consignes à respecter
- Il ne panique pas

EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU P.O.I.



FICHES DE FONCTIONS :

- 1. DIRECTEUR DES OPÉRATIONS INTERNES
- 2. FONCTION COMMUNICATION
- 3. FONCTION OBSERVATION
- 4. CHEF DU PC EX
- 5. FONCTION INTERVENTION
- 6. FONCTION EXPLOITATION
- 7. FONCTION LOGISTIQUE
- 8. FONCTION SECRÉTARIAT / TRANSMISSIONS
- AUTRES INTERVENANT :
 - C.O.S. : OFFICIER DE SAPEUR-POMPIER
 - C.R.M. : CENTRE DE REGROUPEMENT DES MOYENS
 - MÉDICAL
- LE POSTE DE COMMANDEMENT EXPLOITANT

1. LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS INTERNES

Il est à l'intérieur de l'établissement seul responsable des opérations de secours et de lutte contre le sinistre. À ce titre, il assure la direction de l'ensemble des opérations. Lors de l'engagement des services publics, sa responsabilité évolue du fait de l'activation de la fonction DOS assurée par l'autorité publique. Le Directeur dirige le Poste de Commandement (P.C. Exploitant).

Son rôle consiste, dans la plupart des cas, à orienter les problèmes rencontrés vers les personnes compétentes susceptibles de les régler en tenant compte des répercussions potentielles techniques ou humaines à l'intérieur de l'établissement.

Il doit donc prendre toutes dispositions qui s'imposent dans le cas d'accidents pouvant avoir des répercussions graves sur le fonctionnement de l'établissement ou sur l'environnement, telles que :

- Moyens d'intervention à appeler et à engager
- Fabrications à arrêter
- Évacuation totale ou partielle de l'établissement
- Pré alerte éventuellement des populations

La fonction peut être assurée en son absence par le cadre délégué d'astreinte.

Missions essentielles :

- Définir les objectifs à atteindre liés à l'événement
- Valider la stratégie d'intervention proposée par le chef du P.C. EX, à partir des réflexions menées par le P.C. EX.
- Informer dans les meilleurs délais les autorités et administrations concernées si cela n'a pas déjà été fait et les tenir informées des évolutions
- Veiller à l'intégration des secours publics
- Veiller à la prise en compte des évolutions possibles des événements
- Gérer l'ensemble des actions de communication (personnel interne, siège société, autorités, média, familles, etc.)

Actes réflexes du D.O.I. :

- Se rend dès l'appel au lieu du poste de commandement exploitant (PC EX)
- Mène l'intervention jusqu'à son terme
- S'informe rapidement de la situation : lieu et nature du sinistre, personnes contactées, secours déclenchés
- Appelle et engage les moyens d'intervention
- Stoppe les fabrications
- Fait procéder à l'évacuation totale ou partielle de l'établissement
- Met en pré alerte éventuelle les populations
- Constitue le PC EX
- S'assure que les fonctions prévues à l'organigramme sont effectivement assurées

Il est assisté de la fonction Communication, l'interlocuteur des autorités ou des personnes extérieures qui peuvent se manifester pour demander des enseignements ou formuler des plaintes.

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS INTERNES					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				<i>interne</i>	<i>externe</i>
<i>Site en exploitation</i>	Jours ouvrés	Responsable du site	COSTA Christophe	03.88.67.53.68	06 11 98 38 01
	Nuits WE fériés	Cadre d'astreinte	Cadre prévenu par SECURITAS	08.25.00.24.24	
<i>Site à l'arrêt</i>	Maintenance	Responsable du site			
	Site fermé	Cadre d'astreinte en attente chef de poste			

2. FONCTION COMMUNICATION

Missions essentielles :

- Informer le D.O.I des demandes d'informations, d'interview ou de rencontres
- Assurer ou préparer pour le D.O.I. la communication pour :
 - Les autorités
 - L'interne
 - Les médias
 - L'extérieur (SNCF, ports, voies navigables, mairies...)
- Organiser l'accueil des autorités, des médias, des familles
- Assurer la police des accès
- ...

De même, au siège social de l'entreprise, il y aura lieu de tenir informés la direction hiérarchique, le service juridique, le service assurances, le service sécurité, le CHSCT.

Actions réflexes :

- Accueille les médias, leur expliquer l'activité de l'établissement et le déroulement des opérations
- Propose des actions de presse
- ...

FONCTION COMMUNICATION					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				interne	externe
Site en exploitation	Jours ouvrés	Responsable R.H.	GUILLO Marie-Emmanuelle	03.88.67.14.14	
	Nuits WE fériés	-	-	-	-
Site à l'arrêt	Maintenance				
	Site fermé				

3. FONCTION OBSERVATION

Missions essentielles :

- Suivre les actions du D.O.I.
- Recueillir et sauvegarder le maximum d'informations pour permettre la gestion des éléments nécessaires en vue d'analyser l'événement à posteriori (enquête judiciaire, assureurs...)
- Consigner les phases d'évolution du sinistre
- Constituer les pièces d'archives audiovisuelles par :
 - Enregistrement vidéo
 - Enregistrement audio des communications
 - Prise de photos
- Réserver les pièces ou documents importants :
 - Diagramme de marche
 - Matériel à expertiser
 - messages
- Participer à l'étude après accident
- ...

Actions réflexes :

- Observe le déroulement des opérations
- Préserve les pièces ou documents importants
- Note tout ce qui paraît anormal ou curieux
- Après le sinistre, récupère l'ensemble des écrits et documents de toute nature permettant une analyse globale ultérieure, tant sur le plan technique que dans la chronologie des actions menées, ou sur la présence d'éléments ou individus à des endroits illogiques
- Participe à l'élaboration d'un dossier complet après sinistre et, si nécessaire, au bilan avec la direction de l'entreprise et les services d'assurances ou judiciaires
- Conserve un contact permanent avec le D.O.I.
- ...

FONCTION OBSERVATION					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				interne	externe
Site en exploitation	Jours ouvrés	Animateur QSE	SCHUBNEL Michel	03.88.67.53.51	07 77 90 50 47
	Nuits WE fériés	-	-	-	-
Site à l'arrêt	Maintenance				
	Site fermé				

4. LE CHEF DU PC EX

Le Chef du P.C. EX anime et coordonne tout le travail de réflexion et d'analyse du P.C. EX.

Il est garant de la crédibilité de l'analyse et des propositions tactiques qu'il fait remonter auprès du D.O.I.

Missions essentielles :

- Organiser la mise en place des différentes fonctions du P.C. EX
- Recueillir les informations des secteurs sur la situation du sinistre et l'évolution de l'intervention, et en informer le D.O.I.
- Coordonner la réflexion et les actions du P.C. EX
- Faire élaborer les tactiques et les proposer au D.O.I.
- Faire appliquer les décisions du D.O.I.
- S'assurer de la bonne coordination des actions d'intervention sur le terrain
- S'assurer de la bonne circulation de l'information

Actions réflexes :

- Se rend au P.C. EX
- S'informe de la situation
- Exploite le P.O.I.
- Fait une évaluation de la situation
- ...

CHEF DU P.C. EX					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				interne	externe
Site en exploitation	Jours ouvrés	Responsable intervention	DIEDAT Pierre-Paul	03.88.67.53.08	06.12.04.02.81
	Nuits WE fériés	Responsable intervention	DIEDAT Pierre-Paul	03.88.67.53.08	06.12.04.02.81
Site à l'arrêt	Maintenance				
	Site fermé				

5. FONCTION INTERVENTION

Missions :

- Assurer le sauvetage, les premiers soins et l'évacuation des blessés
- Proposer les tactiques d'intervention et les faire appliquer après validation
- Coordonner sur le terrain les actions entre équipes opérations et exploitation (manœuvres techniques sur installations)
- Adapter la tactique d'intervention selon l'évolution du sinistre
- Protéger les installations voisines
- Participer à l'action de renseignement des secours extérieurs à leur arrivée pour leur permettre une intervention optimum dans les meilleurs délais
- Formuler auprès du D.O.I. les demandes de renforts nécessaires
- Contrôler en permanence l'action des intervenants en veillant à ce qu'ils ne s'exposent pas inconsidérément tout en luttant efficacement
- ...

Actions réflexes :

- Assure une reconnaissance rapide de la zone concernée et procède à une première estimation de la situation (sinistre, risques)
- Dirige sur les lieux les équipes avec les équipements de protection individuels adaptés
- Dégage, en sécurité, les blessés
- Attaque le sinistre avec les moyens disponibles dans l'attente des renforts suivant les tactiques pré-établies
- ...

FONCTION INTERVENTION					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				interne	externe
Site en exploitation	Jours ouvrés	Équipiers de 1 ^{ère} intervention / SST	Voir liste en annexe	-	-
	Nuits WE fériés	-	-	-	-
Site à l'arrêt	Maintenance				
	Site fermé				

6. FONCTION EXPLOITATION

Elle gère l'exploitation du site de l'unité sinistrée et les conséquences possibles sur l'environnement.

Missions :

- Assurer la continuité dans la fourniture des fluides ou de l'énergie nécessaires aux équipes d'intervention
- Transmettre les ordres d'arrêt partiel ou total et d'évacuation
- Coordonner les manœuvres impliquant plusieurs unités
- Analyser la situation et rend compte au D.O.I.
- S'assurer de la mise en sûreté des unités voisines
- Anticiper sur les actions préventives à mener pour la protection des personnes, de l'environnement (pollution) et des installations
- ...

Actions réflexes :

- Évalue le risque immédiat encouru
- Procède aux manœuvres estimées nécessaires
- Fait mettre en sûreté les unités voisines
- Prépare l'information pour le P.C. EX sur l'état des installations
- ...

FONCTION EXPLOITATION					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				interne	externe
<i>Site en exploitation</i>	Jours ouvrés	Responsable logistique	DONNENWIRTH Philippe	03.88.67.53.69	06 23 66 30 79
	Nuits WE fériés	-	-	-	-
<i>Site à l'arrêt</i>	Maintenance				
	Site fermé				

7. FONCTION LOGISTIQUE

Missions :

- Assurer la mise en œuvre et le fonctionnement du P.C. EX
- Obtenir les moyens demandés par le directeur des secours (en hommes et en matériel)
- Connaître à tout moment l'état des moyens (engagés et disponibles)
- Assurer l'intendance (équipements individuels de protection ; nourriture et boissons)
- Assurer la police de l'établissement
 - Dirige les secours externes vers leur zone d'intervention
 - Surveille et assure les maisons avec les services de police
 - Filtre les entrées et sorties : note les mouvements
- Accueillir les secours externes
 - Note leur arrivée
 - Les place en attente
- Établir un état signalétique des victimes et leurs destinations
- ...

Actions réflexes :

- Arme le P.C. EX
- Rassemble les effectifs disponibles
- Prépare les points d'accueil, de rassemblement
- Balise la zone d'atterrissage hélicoptère
- Assure la police des accès
- Distribue les brassards repères
- Dirige les secours vers leur zone d'intervention
- Établit un schéma de circulation

FONCTION LOGISTIQUE					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				interne	externe
Site en exploitation	Jours ouvrés	Responsable d'intervention	DIEDAT Pierre-Paul	03.88.67.53.08	06.12.04.02.81
	Nuits WE fériés	-	-	-	-
Site à l'arrêt	Maintenance				
	Site fermé				

8. FONCTION SECRÉTARIAT / TRANSMISSION

Missions :

- Tenir à jour une main courante sur laquelle sont notés tous les messages
- Assurer l'écoute et transmission des messages
- Diffuser les informations à l'aide de messages types :
 - Rapidement dès le début de l'intervention
 - Régulièrement en cours d'intervention (compte-rendu)
 - En fin d'intervention
 - ...

Actions réflexes :

- Rassemble les effectifs disponibles
- Répercute tout renseignement à la hiérarchie
- Prépare l'accueil des renforts au point d'accueil
- ...

FONCTION SECRÉTARIAT / TRANSMISSION					
PÉRIODE		Fonction habituelle	NOM Prénom	Téléphone	
				<i>interne</i>	<i>externe</i>
Site en exploitation	Jours ouvrés	Responsable d'Intervention	DIEDAT Pierre-Paul	03.88.67.53.08	06.12.04.02.81
	Nuits WE fériés	-	-	-	-
Site à l'arrêt	Maintenance				
	Site fermé				

L'OFFICIER DE SAPEURS-POMPIERS (COS)

L'officier sapeur-pompier doit être très rapidement intégré dans le P.C. EX, afin d'apporter son expertise en matière de tactiques opérationnelles et de déterminer les moyens publics nécessaires à engager

LE CENTRE DE REGROUPEMENT DES MOYENS (C.R.M.)

Le Centre de Regroupement des Moyens est le lieu prédéfini où sont concentrés tous les moyens de secours extérieurs (Aide Mutuelle, Secours publics, privés, Entreprises intervenantes...) à leur arrivée et d'où ils seront engagés selon les ordres du P.C. EX.

LE MÉDICAL

Prolongement de la fonction intervention, il s'agit d'assurer tout ce qui concerne le secours aux victimes (premiers soins, tri des blessés, évacuation des blessés...).

Assurée par les personnels médicaux et para médicaux ou secouristes de l'établissement, cette fonction est en relation avec le P.C. EX et le SAMU.

PLAN D'OPÉRATION INTERNE **LE POSTE DE COMMANDEMENT EXPLOITANT (P.C. EX)**

Il constitue le centre nerveux de l'intervention où arrivent toutes les informations nécessaires à la gestion des secours. En repartent les ordres, directives et informations nécessaires aux différentes équipes d'intervention.

Compte tenu des tâches nombreuses et variées qui se présentent au D.O.I., celui-ci ne peut (ni ne doit) les assurer seul. Il lui est donc nécessaire de disposer d'un poste de commandement qui l'assistera dans ses missions.

Dans le cas de petits établissements, cette équipe est nécessairement réduite, alors que dans les établissements importants, elle peut être renforcée. Dans les deux cas, il sera nécessaire de constituer avec l'encadrement des sapeurs-pompiers, un binôme de commandement.

Cette pratique du binôme présente deux avantages certains :

- D'une part, la liaison établissement pompiers ne peut être que bénéfique, en particulier dans les petits établissements où le P.C. EX est réduit. Il s'ensuit que, si les contacts préalables ont été établis, la structure de commandement des sapeurs-pompiers peut effectuer au profit du chef d'établissement de nombreuses tâches du P.C. EX.
- D'autre part, les réseaux de transmission des sapeurs-pompiers et de l'établissement étant, en général, incompatibles, il est nécessaire d'assurer au mieux les liaisons. De plus, si le réseau téléphonique public est saturé, il sera toujours possible d'utiliser les moyens des sapeurs-pompiers pour les liaisons opérationnelles.

Implantation du P.C. EX

Il est destiné à accueillir l'ensemble des personnels destinés à occuper des fonctions dans le cadre de la gestion du Plan d'Opération Interne.

Celui-ci doit permettre, de par ses installations, la coordination permanente des opérations de secours et de lutte contre le sinistre.

On peut concevoir un P.C. avancé (P.C.A.) où se tient le chef de l'équipe d'intervention.

LE P.C. EX sera établi dans un lieu suffisamment vaste, où pourront travailler ensemble les membres de l'équipe, constituant l'état-major intervention. Il sera situé à distance de l'intervention pour des raisons de commodité, mais si possible en vue de celle-ci.

Sa localisation sera choisie en fonction de :

- L'évolution possible du sinistre
- Des vents dominants
- L'accessibilité et de l'équipement du lieu

Le choix pourra porter soit sur un local fixe, soit sur un véhicule aménagé.

Moyens du P.C. EX :

- Le P.O.I. à jour
- Des moyens de liaison pratiques :
 - Téléphone du lieu (réseau public)
 - Téléphone spécialisé mobile
 - Appareil radio (émetteurs-récepteurs)
- Un annuaire téléphonique
- Les lampes torches antidéflagrantes
- Des gilets ou brassards de couleurs différentes visibles de jour comme de nuit, pour reconnaître les personnes qui ont un rôle
- Un cahier, journal de bord du P.C. EX
- Des carnets manifolds pour les messages, des crayons ou stylos
- Un magnétophone
- Une paire de jumelle
- Un appareil photographique

À ce matériel de base pourront s'ajouter :

- Les consignes particulières des équipes
- Des panneaux permettant l'affichage de la situation

Missions principales :

- Informer les autorités dès le déclenchement du P.O.I.
- Lancer les pré alertes et alertes
- Appliquer les consignes d'intervention et d'exploitation
- Assurer la première intervention sur le sinistre à l'aide de moyens fixes et mobiles de l'établissement
- Demander les renforts nécessaires
- Accueillir et informer les sapeurs-pompiers du S.D.I.S. à leur arrivée
- Organiser conjointement avec les secours extérieurs la lutte contre le sinistre
- Assurer le renfort en personnel d'exploitation
- Organiser le service d'ordre
- Assurer l'intendance des équipes opérationnelles
- Assurer l'information des autorités
- Informer autant que nécessaire les familles des victimes, les personnels
- Noter chronologiquement les faits
- Informer les médias

CHAPITRE VI : INFORMATION

- INFORMATION / COMMUNICATION - *GÉNÉRALITÉS*
- FICHES DE DONNÉES SÉCURITÉ
- RAPPORT D'ACCIDENT

PLAN D'OPÉRATION INTERNE INFORMATION / COMMUNICATION - GÉNÉRALITÉS

L'expérience montre qu'une mauvaise information des médias et du public peut être à l'origine de dérives telles que la propagation de fausses nouvelles, la dramatisation de l'événement sont générateurs de panique et de graves perturbations dans le déroulement des opérations.

L'information a pour objectifs principaux :

- De fournir rapidement à la population et aux médias les renseignements nécessaires sur l'événement
- D'éviter que les personnels d'intervention, directement concernés par les actions opérationnelles ne perdent du temps à répondre aux questions et interviews.

Les modalités de cette information sont mises en œuvre par la Fonction Communication.

Le chef d'établissement a la responsabilité d'informer les maires ou leur représentant préalablement désignés, du déclenchement du P.O.I., dans l'optique d'expliquer l'accident survenu au sein de l'établissement.

Il est conseillé que le D.O.I. (ou son délégué à l'information) soit l'interlocuteur exclusif des autorités ou des personnes extérieures qui peuvent se manifester pour demander des renseignements ou formuler des plaintes.

INFORMATION SUR LES PRODUITS DANGEREUX

FICHES DE DONNÉES SÉCURITÉ (F.D.S.)

Les produits stockés et utilisés sur le site sont variables et trop nombreux pour être listés dans le présent document: la liste des F.D.S. mise à jour est disponible sur matériel informatique.

INFORMATION - RAPPORT D'ACCIDENT

Ce rapport est établi dès la fin des opérations par l'exploitant et transmis dans les plus brefs délai aux destinataires (autorités). Les comptes rendus intermédiaires de situation sont à joindre.

⇒ *Voir fiche ci-après.*

RAPPORT D'ACCIDENT

SOCIÉTÉ : FISHER SCIENTIFIC **ADRESSE :** Boulevard Sébastien Brant
67403 ILLKIRCH

Rapport émis par : _____, directeur des secours sur site.

Date : ____/____/____ **Heure :** _____

DONNÉES GÉNÉRALES :

- Date de l'accident :
- (Date et) Heure de déclenchement du Plan d'Opération Interne :
- Heure de l'accident :

TYPE D'ACCIDENT : *préciser*

DESCRIPTION DES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT :

MESURES D'URGENCE PRISES :

- Moyens mis en œuvre :
- Moyens attendus (évacuation déchets etc.) :
- Moyens de surveillance :

CAUSES DE L'ACCIDENT :

TYPE ET IMPORTANCE DU DOMMAGE :

<i>Gravité</i>	Interne à l'établissement	Externe à l'établissement
Morts		
Blessés		
Intoxiqués		
Personnes exposées		

DOMMAGES AUX BIENS :

DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT (eau potable...) :

RISQUES RÉSIDUELS :

CHAPITRE VII :

EXERCICES

FICHES :

- GÉNÉRALITÉS
- EXEMPLE DE PROCÉDURE D'ORGANISATION
- SUIVI DES EXERCICES

EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT - GÉNÉRALITÉS

Tout plan, même le mieux préparé, doit être testé. Des lacunes non décelées ou décelables lors de la conception peuvent se révéler lors des exercices et entraînements.

L'organisation d'un exercice relève de la compétence du directeur de l'établissement.

Le Préfet doit être tenu informé.

L'exercice a pour but de mesurer l'efficacité et la pertinence de l'organisation définie dans le P.O.I.

Il est important de mettre en situation les acteurs afin qu'ils agissent comme en situation réelle.

Il ne doit pas se limiter à l'intervention sur le sinistre. Il doit aussi permettre l'entraînement des autres fonctions.

Un maximum d'informations devra être enregistré afin de réaliser un retour d'expérience au niveau des procédures d'interventions et des moyens à mettre en place.

Chaque exercice doit être préparé et dirigé par une personne désignée et compétente.

Les exercices doivent prendre en compte toute la gamme des situations prises pour hypothèses de scénarii d'accident et ne pas faire double emploi avec les manœuvres classiques de l'équipe d'incendie prévues également par la réglementation.

Ces exercices doivent permettre de tester :

- Schéma d'alerte
- L'organisation des secours
- Le fonctionnement du P.C. EX
- Le fonctionnement des différentes fonctions
- Le déploiement des moyens
- La montée en puissance des moyens internes et/ou externes
- Le fonctionnement des moyens
- Les techniques de ralentissement de la propagation de produits dangereux par nuages ou aérosols (mur d'eau, etc.)
- Les contre-mesures destinées à la protection des personnels (alerte et information, premiers secours, mise à l'abri, évacuation)
- Les mesures à prendre au niveau de l'exploitation face aux incidents et accidents

Une analyse critique de l'exercice sera réalisée et pourra conduire à la révision immédiate du P.O.I.

À l'occasion des exercices, il convient de vérifier, avec les partenaires extérieurs, l'efficacité des moyens d'intervention, i.e. leur disponibilité effective, les détails pour leur mise en œuvre, leur bon fonctionnement, leur adéquation au risque.

EXEMPLE DE PROCÉDURE

POUR L'ORGANISATION D'UN EXERCICE AVEC LE SDIS :

1. Après contact téléphonique, formaliser par courrier auprès du SDIS l'intention d'organiser un exercice P.O.I.
2. Organiser sur le site une réunion pour :
 - La visite de l'établissement
 - Faire le point sur le P.O.I.
 - Concevoir en commun le scénario : celui-ci doit être basé sur un des scénarii du P.O.I. (ou de l'étude de danger)

La définition du scénario doit prendre en compte l'historique de la gestion de la sécurité de l'établissement. Commencer par un petit exercice, si aucune manœuvre n'a au préalable été réalisée avec les SIS est préférable. Il faut rester dans un premier temps didactique. Une montée en puissance pourra ensuite être mise en œuvre lors de l'organisation de nouveaux exercices.

Il y a intérêt à organiser des exercices progressifs et qui permettent de tester différentes parties du scénario. À ce titre, il peut être suivi la progression suivante :

- **Exercice 1 :**
Découverte du sinistre, alerte interne, demande de secours publics.
⇒ Pas d'engagement de moyens de sapeurs-pompiers
 - **Exercice 2 :**
Idem 1 + premières réactions immédiates personnels entreprise (Service sécurité, activation du P.C. EX)
⇒ S.P. : observateurs + 1 véhicule léger sapeur-pompier pour simuler l'arrivée des secours (permet de tester l'accueil)
 - **Exercice 3 :**
Durée de 2 à 3 heures impliquant :
 - L'activation du PC EX et de ses fonctions
 - L'intervention du 1^{er} échelon
 - **Exercice 4 :**
Durée de 3 à 4 heures avec un scénario évolutif nécessitant l'intervention de plusieurs engins sapeurs-pompiers.
3. Établir le compte-rendu de la réunion, en détaillant le scénario retenu. Le soumettre au SDIS pour validation.
 4. Attendre le courrier de refus ou d'acceptation de participation du SDIS

Il est conseillé de désigner pour l'exercice des observateurs :

- Un sur le terrain
- Un à l'accueil des secours puis au PC EX
- Un au PC EX

L'organisateur doit observer, mais également rester actif afin que l'exercice soit mené jusqu'à son terme, pour l'intérêt de tous les participants.

Un compte-rendu doit être dressé après chaque exercice, qui doit être également noté dans le P.O.I.

- ⇒ Un suivi des exercices sera consigné dans le tableau de suivi (*page suivante*).
- ⇒ Chaque compte-rendu sera intégré au P.O.I. en annexe.
- ⇒ Les enseignements tirés de ces exercices seront intégrés dans le chapitre III – Évaluation des risques.

CHAPITRE VIII :

COMPLÉMENT

PLANS

PLANS :

- PLAN DE RECOLEMENT VOIRIE + RÉSEAUX HUMIDES
- (PLAN DE MASSE)

CHAPITRE IX :

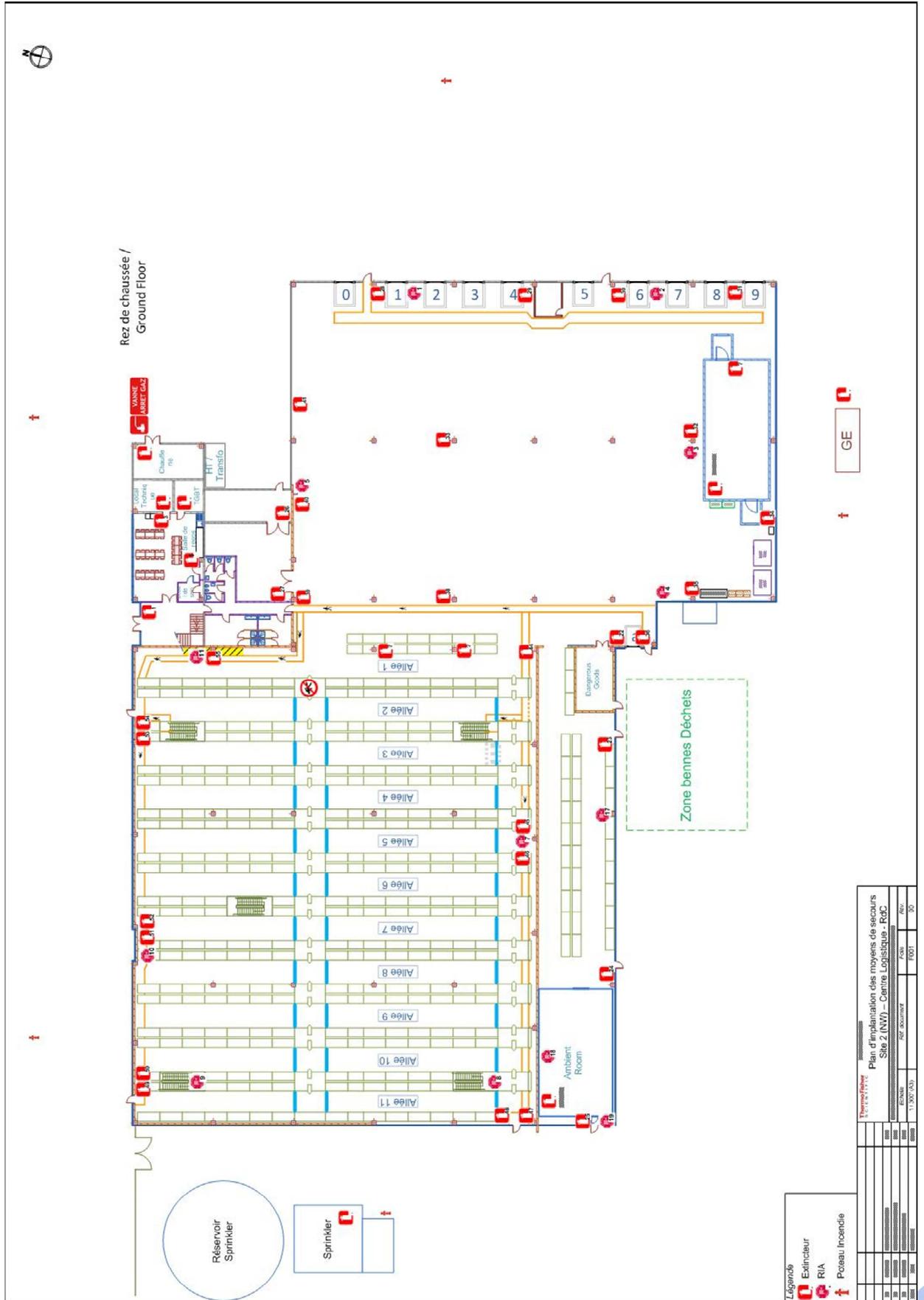
ANNEXES

ANNEXES :

- PLAN D'IMPLANTATION DES MOYENS DE SECOURS
(Extincteurs / R.I.A.)
- SCHEMA DE GESTION DES ALARMES
- LISTE DES EQUIPIERS DE 1ERE INTERVENTION / SST

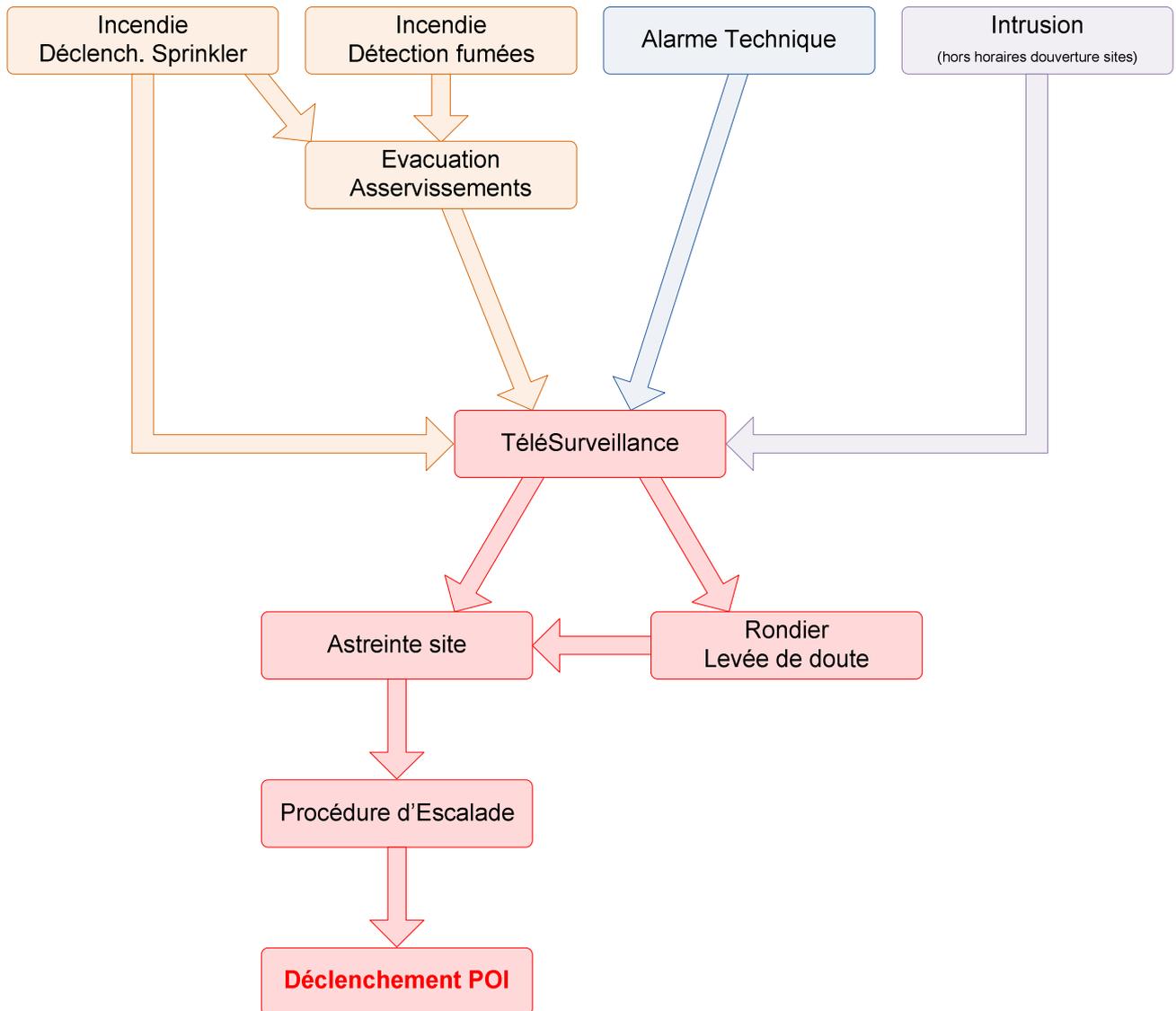
Annexe 1

Plan d'Implantation des Moyens de Secours



Annexe 2

Schéma de Gestion des Alarmes



Annexe 3

Liste des SST

NOM	Prénom	SERVICE
DAVER	Marjorie	Compliance
DIEDAT	Pierre-Paul	Facility Management
EPINETTE	Sébastien	Logistique - Flux Sortants
GALMICHE	Sandrine	Logistique - Flux Sortants
HUCK	Grégory	Logistique - Flux Entrants
LIENHARD	Richard	Logistique - Flux Sortants
MOTHU	Franck	Logistique - Flux Sortants
MULLER	Martial	Logistique - Flux Sortants
ROHMER	Isabelle	Logistique - Flux Entrants
SCHOENACKER	Nathalie	Logistique - Flux Sortants
SCHOENACKER	Patrick	Logistique - Flux Sortants
SCHUBNEL	Michel	Compliance